Note de l'ordonnateur budget rectificatif n°2 - exercice 2022

1- Le tableau des emplois (Tableau 1) 2
1.1- Emplois sous plafond ETAT 2
1.2- Emplois financés sous ressources propres 2
2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2) 2
2.1- Les dépenses de personnel 3
2.2- Les dépenses de fonctionnement 4
2.3- Les dépenses d'investissement 4
2.4- Les recettes 4
3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3) 5
4 -Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis) 6
5- Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4) 6
6- Opérations pour compte de tiers 7
7- Le plan de trésorerie (Tableau n°7) 7
8- Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6) 7

A ce stade de l'axécution du budget de l'UTT et face au contexte d'augmentation des dépenses d'énergie, il importe de procéder aux modifications nécessaires pour intégrer des nouvelles dépenses et effectuer les corrections et adaptations du budget.

1- Le tableau des emplois (Tableau 1)

Suite à ces mouvements d'ajustement de sorties effectives et d'entrées prévisibles, le tableau des emplois présente une réduction globale de – 2,6 ETPT pour atteindre un total de 510,7.

1.1- Emplois sous plafond ETAT

Le nombre des enseignants fonctionnaires est en baisse de -1,6 ETPT suite à deux nouveaux détachements courant 2022 qui seront remplacés par des contractuels qu'à partir de 2023 du fait du blocage du support de poste et un recrutement infructueux provisionné sur 12 mois.

L'augmentation du nombre d'enseignants contractuels en CDD est la conséquence des départs d'enseignants-chercheurs fonctionnaires en détachement d'enseignants en 2021.

La hausse de +1,3 ETPT de BIATSS fonctionnaires traduit un début de réponse à notre engagement du DSG2 avec un rééquilibrage du nombre de titulaires par rapport aux contractuels. Ceci se traduit par la pérennisation de 3 postes de RAF ouverts en tant que titulaires pour répondre à l'indicateur de pilotage du DSG2, par le recrutement d'une titulaire en remplacement d'un départ d'un contractuel sur une mission pérenne, par une mobilité interne d'un fonctionnaire sur un poste inscrit en contractuel au BI, par le retour d'un agent en longue période de disponibilité, par une mutation, et par un départ en retraite.

1.2- Emplois financés sous ressources propres

L'aboutissement de la période probatoire des 6 années de CDD font passer des personnels enseignants et des personnels BIATSS en contrat CDI pérennisé pour + 3,9 ETPT.
Comme cité plus haut, la variabilité d'avancement des projets financés et la vacance de postes font baisser le nombre d'ETPT d'agents en CDD.

2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2)

Le BR2 ajuste les autorisations bugétaires de la façon suivante :

Les AE sont augmentés de 1 858k€ qui se répartissent de la façon suivante :

- +234k€ en dépenses de personnel
- +1 318k€ en dépenses de fonctionnement
- +307k€ en dépenses d'investissement

De la même manière, les CP progressent globalement au même niveau

- +234k€ en dépenses de personnel
- +1 377k€ en dépenses de fonctionnement
- +344k€ en dépenses d'investissement

Les recettes baissent de 605k€.
Le solde budgétaire déficitaire est aggravé de façon importante et se porte désormais à 3 758k€

2.1- Les dépenses de personnel

Le montant de la masse salariale du BR2-2022 s'élève à 33 508 225 €, soit une hausse de + 233 625€ par rapport au budget initial.

Cette hausse transcrit l'application de plusieurs facteurs conjoncturels :

- La réévaluation nationale du point d'indice à l'ensemble des personnels indiciés *(fonctionnaires & contractuels)* à compter du 1er juillet 2022
- La mise en application du RIPEC dont les textes étaient encore non émis au moment du BI 2023
- Une réévaluation de la vacation étudiante au vu de besoins grandissants des directions pour assurer leur fonctionnement
- La mise en paiement exceptionnelle, sur 2022, du solde de la prime pour charge administrative (PCA) au terme de la période universitaire du 31/08/2022 qui était jusqu'alors en décalage, pour mise en application de la composante C2 du RIPEC à compter du 1er septembre 2022
- La mise en paiement d'un retard de deux ans d'intéressement participatif aux personnels s'inscrivant dans le projet européen EUt+
- En réponse à la contrepartie de la notification intermédiaire de la SPCP qui demande un engagement de l'UTT pour développer son attractivité afin de favoriser les recrutements, et à poursuivre le travail engagé sur la consolidation des activités de pilotage :
  - le recrutement de titulaires en lieu et place de contractuels ayant libéré leur poste sur des fonctions régaliennes,
  - l'amorce de cette réponse par l'inscription de 6 nouveaux postes de pilotage & qualité,
  - l'augmentation de l'attractivité pour 3 postes en souffrance de recrutement, et l'ouverture de recrutement de 3 postes de responsables administratifs et financiers en agents fonctionnaires qui étaient jusqu'à présent inscrits « au fil de l'eau » pour tenir compte de l'équilibre financier à la campagne d'emploi 2022

Par ailleurs, des éléments viennent compenser par une réduction de volumes financiers :

- Des vacances de postes subies suite à de nombreuses démissions en cours d'année partiellement remplacées, notamment dû à un marché en tension et à une question d'attractivité sur le plan du niveau des rémunérations
- Des recrutements d'enseignants prévus à la campagne emploi moins onéreux que la prévision budgétaire
- Des recrutements de postes d'enseignants inscrits en campagne emploi restés infructueux
- Des recrutements sur projets financés (hors recherche) prévus au BI sur 12 mois repoussés voir annulés

Par ailleurs, le budget concernant les dépenses de personnel, hors masse salariale, augmente de + 157 k€ pour assurer le paiement de la mise à disposition du nouveau directeur, pour une année universitaire complète, et qui sera décaissée en crédit de paiement en 2023. Ce volume financier se cumule aux 8 mois de salaire de l'ancien directeur qui était inscrit en masse salariale.

2.2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont fortement augmentées pour un montant de 1 318k€ en AE et 1 377 en CP.

Cette forte progression est dûe en grande partie à 3 facteurs :

- L'augmentation des dépenses de reversement à Yschools qui n'avait pas été évaluée au budget. Cette augmentation est de 1 081k€ en AE comme en CP. Ces reversements correspondent au solde des dépenses à effectuer sur le compte de Yschools dans le cadre des contrats d'apprentissage restants encore en souffrance depuis 2020. Ces reversements devraient être soldés dans leur grande majorité au 31/12/2022.
- L'augmentation des dépenses d'énergies, ce poste a du être augmenté de 367k€ en AE et CP.
- Des ajustements à la baisse et à la hausse des inscriptions budgétaires pour réduire les prévisions ou intégrer de nouvelles dépenses.

2.3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont impactées par une augmentation des AE à hauteur de 307k€ et des CP pour 344k€ :

Ces évolutions sont le fruit de multiples facteurs, à la hausse comme à la baisse parmi les plus marquants, on peux noter :

- Réduction de 233k€ des dépenses d'investissement en AE et CP pour les projets de recherche, dont 127k€ en dépenses fléchées pour le CPER. Il s'agit de projets de recherche qui n'ont pu démarrer en 2022 et seront reportés en 2023.
- Augmentation de 215k€ des AE et CP pour le projet EvolUTTion financé par le Conseil Départemental de l'Aube
- Augmentation de 100k€ des AE et CP pour le projet de Ferme Solaire, le marché a été notifié fin 2021 mais le démarrage des travaux a été retardé par la procédure de permis de construire et une étude préalable non prévue, il importe donc de réévaluer le montant des travaux. La réalisation de ce marché et son paiement sont bien prévus en 2022.
- Augmentation de 123k€ en AE et CP pour le patrimoine non prévus au BI
- Augmentation de 23k€ en AE et CP pour le projet EUT+ pour l'acquisition de matériel vidéo de visioconférence
- Augmentation de 35k€ en AE et 6k€ en CP pour le Service Commun de Documentation afin de pouvoir procéder à l'engagement initial et effectuer le premier versement dans le cadre d'un marché de réinformatisation de la bibliothèque

2.4- Les recettes

Les recettes baissent de 605k€. outre la dotation qui augmente de 618k€ à la suite de la dernière notification qui intègre les éléments du dialogue stratégique de gestion et la CVEC qui s'ajsute à hauteur de 6k€, ce BR2 impacte les recettes à la baisse.

La plus forte baisse concerne les recettes propres qui baissent de 830k€. En voici les prionciaples causes :

- Réduction des recettes prévues au BI mais qui ne se réaliseront pas :
  150k€ pour la projet hybridation dont la recette est incluse à la SCSP mais qui a été prévue séparemment
  118k€ pour des recettes de Formation Continue pour l'offre CUBE. Ce dispositif lancé en 2021 est une offre de formation qui permet de composer une formation sur mesure en superposant

différents modules de formation. Malhaureusement cette offre ne s'est pas développée comme souhaité.
50k€ attendus au BI dans le cadre d'un financement du programme de solidarité

- Les encaissements du CFA SUP AVENIR ont été réévalués à la baisse pour 550k€
- Par ailleurs quelques augmentations de recette sont à noter, notamment 26k€ pour la vente d'un véhicule et d'un gros matériel de jardinage et 11k€ au titre d'un remboursement de sinistre

Les autres financements publics sont également réduits à hauteur de 273k€ :

- -294k€ concernant des projets de recherche qui sont reportés en 2023
- -15k€ du projet hybridation
- +36k€ pour les mises à dispositiohn de personnels UTT

En ce qui concerne les recettes fléchées, la baisse est de 127k€ et concerne le report de projets CPER

3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)

Dans ce tableau, les dépenses sont présentées en autorisations budgétaires (montant total des engagements pris par l'établissement, qu'ils soient annuels ou pluriannuels) et en crédits de paiement (montant des décaissements associés aux autorisations budgétaires). Ces chiffres sont donc différents des charges présentées en droits constatés dans le compte de résultat.

❖ <u>Destination D102 : Formation initiale et continue de niveau Master</u>

Les dépenses de fonctionnement de cette destination augmentent de 1 068k€ en AE et 992 k€ en CP. La principale raison de cette évolution est l'éjout de crédits pour régulariser les reversement à Yschools dans le cadre du CFA SUP AVENIR.

Par ailleurs, sur cette destination, ce BR va permettre d'ajouter des crédits pour le programme PACSTER à hauteur de 52k€ en AE et CP

Enfin, l'écart de 70k€ entre les AE et CP correspond à un ajout de 70k€ pour l'antenne de Nogent puisqu'en juin 2022, le bailleur de notre local de formation a souhaité augmenter le montant de nos provisions pour charges du fait des augmentations des énergies. La première année de la convention de mise à disposition, un engagement global avait été fait. Il a été revalorisé à hauteur de 71k€ et cela n'a pas impacté les CP (déjà prévus au BI).

❖ <u>Destination D114 : Immobilier</u>

Pour cette destination, les AE augmentent de 295k€ et les CP de 568k€. Ces mouvements trouvent leur origine de la façon suivante

- Augmentation du poste énergie pour 367k€ en AE et CP
- Le service Patrimoine a ajusté ses AE à hauteur de -25k€ et procédé à une augmentation des CP de 217k€. De nombreuses commandes de 2021 ont vu leurs livraisons retardées et ont été livrées en 2022.
- La DNUM a également ajusté ses crédits à hauteur de -46k€ en AE et 17k€ en CP

❖ <u>Destination D115 : Pilotage et animation du programme de l'établissement</u>

Pour cette destinantion, seules les dépenses d'investissement sont ajustées pour un montant de 207k€ en AE et 43k€ en CP.

Le budget de la communication a fait l'objet d'une augmentation de 25k€ en AE et en CP, le budget établi au moment du BI n'avait pas intégré une cérémonie de remise des diplômes en raison des conditions sanitaires. Les conditions sont mainetant réunies pour organiser ce moment fort de l'établissement.

Un montant de 157k€ a été inscrit en AE pour la mise à disposition du directeur de l'UTT. Cette somme sera décaissée à terme échu soit en aout 2023.

Un montant de 20k€ a été prévu en AE et 6k€ en CP pour une subvention exceptionnelle à la Fondation partenariale, cette subvention sera versée en 3 fois jusqu'au 31/08/2023. Elle ne consommera que 6k€ en 2022.

4 -Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis)

Les recettes budgétaires correspondent à l'encaissement attendu de ces recettes, pour ce BR, les recettes sont réduites à hauteur de 605k€. Cette baisse de recette est la résultante de différents ajustements :

La SCSP progresse de 618k€ suite à la dernière notification qui détaillait les crédits accordés dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion phase 2.

La baisse affichée de 273k€ des **autres financements publics** est liée à diffréents facteurs :

- -294k€ concernant des projets de recherche qui sont reportés en 2023
- -15k€ du projet hybridation
- +36k€ pour les mises à dispositiohn de personnels UTT

Les **recettes propres** sont réduites de 830k€, les variations enregistrées pour cette origine de recette sont les suivantes :

- Réduction de recettes prévues au BI mais qui ne se réaliseront pas :
  150k€ pour la projet hybridation dont la recette est incluse à la SCSP mais qui a été prévue séparemment
  118k€ pour des recettes de formation Continue pour l'offre CUBE. Ce dispositif lancé en 2021 est une offre de formation qui permet de composer une formation sur mesure en superposant différents modules de formation. Malhaureusement cette offre ne s'est pas développée comme souhaité
  50k€ attendus au BI dans le cadre d'un financement du programme de solidarité
- Les encaissements du CFA SUP AVENIR ont été réévalués à la baisse pour 550k€
- Par ailleurs quelques augmentation de recette sont à noter, notamment 26k€ pour la vente d'un véhicule et d'un gros matériel de jardinage et 11k€ au titre d'un remboursement de sinistre

5- Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4)

Ce tableau met en rapport les opérations non budgétaires dont les décaissements et encaissements sur compte de tiers avec le solde bugétaire. Les éléments de l'exécution 2021 ont été mis à jour à la suite du vote du compte financier.

Les écarts constatés entre le BR1 et le BR2 2022 sont importants et sont principalement liès à la constatation du déficit budgétaire et dans une bien moindre mesure aux compte de tiers pour 298k€.

Cela impacte évidemment le prélevement opéré sur la trésorerie issu de ces opérations qui est très largement modifié et s'élève désormais à 4 894k€.

6- Opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les mouvements opérés dans le cadre des opérations partenariales pour lesquelles l'UTT est porteur. Le porteur encaisse des fonds du financeur et les reverse aux différents partenaires du projet selon les conventions établies au sein du consortium.

Ces opérations concernent les actions internationales MOSE FIC, ASICIAO vers l'Afrique et EUT+. Ces mouvements impactent uniquement la trésorerie et n'ont pas d'effets sur le plan budgétaire ou patrimonial.

Pour ce BR2, ce tableau retrace des décaissements de 3 416k€ et des encaissements à hauteur de 2 240k€.

7- Le plan de trésorerie (Tableau n°7)

Le tableau de trésorerie présenté dans le cadre de ce BR2 est fortement modifié. Le niveau de trésorerie final est désormais évalué à 5 571k€ correspondant à 44 jours de dépenses de fonctionnement décaissable. La trésorerie finale voté dans le cadre du BR1 était de 8 133k€. L'écart constaté entre ces deux BR est lié au solde budgétaire.

8- Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)

En **produits**, le budget rectificatif réduit les produits de 664k€.

Les **autres subventions** sont impactées à hauteur de -549k€ :

- La prévision de produits EUT+ été revue à hauteur de -357k€
- +52k€ dans le cadre du projet PACSTER
- Tout comme les recettes budgétaires, le produit afférent au projet Hybridation a du être supprimé pour 75k€ puisque déjà inclus dans la SCSP
- Réduction bdes produits de recherche à hauteur de 388k€
- +36k€ dans le cadre des mises à disposition.

Les **autres produits** baissent de 779k€, cette réduction est occasionnée par les modifications suivantes :

- Réductions de recettes prévues au BI mais quui ne se réaliseront pas :
  150k€ pour la projet hybridation dont la recette est incluse à la SCSP mais qui a été prévue séparemment
  118k€ pour des recettes de formation Continue pour l'offre CUBE. Ce dispositif lancé en 2021 est une offre de formation qui permet de composer une formation sur mesure en superposant différents modules de formation. Malhaureusement cette offre ne s'est pas développée comme souhaité
  50k€ attendus au BI dans le cadre d'un financement du programme de solidarité
- Les encaissements du CFA SUP AVENIR ont été réévalués à la baisse pour 550k€

Le **résultat patrimonial** est impacté à hauteur de 38k€ et atteint ainsi 47k€ après le budget rectificatif.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) diminue également de 37k€, les amortissement ont été réajustés,et se porte à 1 435k€ au lieu de 1 497k€ au BR1 2022.

Ce BR2 permet donc de générer **un apport sur fond de roulement 135k€ en réduction par rapport au BI de 102k€**.